

Avis voté en plénière du 10 novembre 2015

Expérimentation "Territoires zéro chômage de longue durée": conditions de réussite

Déclaration du groupe de l'agriculture

Avec ce texte, nous avons entre les mains un constat fouillé et exhaustif. Cela était nécessaire au vu de l'ambition de cette proposition de loi.

Le problème du chômage préoccupe tout un chacun et chaque secteur d'activité met en place des dispositifs particuliers pour favoriser les emplois. L'agriculture est un secteur qui recrute. Les différentes activités offrent une multitude de débouchés dans les domaines de la production, du commerce ou encore de la logistique. Cependant, de nombreux emplois restent non pourvus.

La profession agricole participe alors chaque année à des campagnes d'information, des actions de promotion des métiers ainsi qu'à des rencontres avec des employeurs et des salariés pour mieux faire connaître ces métiers du vivant et pour mobiliser une main d'œuvre nouvelle vers ces emplois agricoles.

Le sujet que nous avons eu à traiter concerne une solution particulière pour lutter contre le chômage de longue durée. Cette solution fait débat, et pas uniquement dans l'enceinte du CESE. Le groupe a apprécié la rédaction toute en nuance privilégiée tout au long du texte.

À ce titre, le groupe a partagé les interrogations exprimées par certains auditionnés sur le fait qu'avant de se lancer dans l'expérimentation zéro chômage, il serait sans doute plus opportun d'utiliser certains dispositifs mis en place et sous-utilisés jusqu'à présent. En agriculture, le dispositif ADEMA (accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles) permet de découvrir les métiers de l'agriculture par le biais d'une formation professionnelle rémunérée. Il est prévu que, chaque année, 3 000 personnes bénéficient de cette opération innovante pour se lancer ensuite dans la viticulture, l'élevage ou le maraîchage.

Le groupe n'est toutefois pas opposé à une expérimentation qui permet de tester la mise en œuvre de solutions nouvelles sans remettre en cause l'existant.

Nous avons apprécié les limites présentées dans cet avis et les préconisations suggérées pour y remédier. Le public visé, le financement envisagé, les entreprises conventionnées doivent encore être précisés pour une application complète et sécurisée. Il semble par ailleurs tout à fait évident de s'appuyer, dans le cadre de l'expérimentation, sur une approche partenariale. Une implication de

l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels, sociaux et économiques, est indispensable pour éviter de concurrencer les entreprises ou services publics présents sur le territoire rural ou urbain concerné et donc pour la réussite d'un tel projet.

Le groupe approuve la proposition d'un avis de suite du CESE avant toute généralisation de l'expérimentation.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.